

Une foi inébranlable dans le théâtre, le cinéma et en Dieu

Hommage ▶ Le comédien et metteur en scène Michael Lonsdale s'est éteint le 21 septembre 2020 à son domicile parisien. Il avait tourné avec les plus grands réalisateurs. Catholique engagé, il a toujours témoigné d'une foi profonde et multipliait les projets à vocation spirituelle et artistique.

Géant du théâtre et du cinéma, Michael Lonsdale s'est éteint le 21 septembre à l'âge de 89 ans. En soixante ans de carrière, cet acteur et comédien à la voix reconnaissable entre toutes a incarné plus de 200 rôles au cinéma, au théâtre ou encore à la télévision. Lui qui s'était converti à 22 ans au catholicisme avait sidéré dans le rôle de sa vie, celui de Père Luc dans *Des hommes et des dieux* (2010), de Xavier Beauvois, qui retrace la vie des moines de Tibérine, en Algérie, un personnage qui lui valut un César du meilleur second rôle. La carrière de Michael Lonsdale est passée par les plus grands réalisateurs du cinéma français et international. Il tourne pour François

Truffaut (*Baisers volés*, *La mariée était en noir*), qui contribuera à le faire connaître du grand public, mais aussi pour Orson Welles, Jacques Rivette, Luis Buñuel, Joseph Losey, Costa-Gavras ou encore Steven Spielberg et Manoel de Oliveira.

Son jeu impassible, majestueux et sobre, en impose. Il brille aussi chez Jean-Pierre Mocky, auquel il restera fidèle toute sa vie (*Snobs!*, *La grande lessive*). Entré au théâtre comme en religion, Lonsdale y a joué des rôles d'une incroyable diversité, et noué des amitiés indéfectibles avec l'avant-garde, comme Samuel Beckett, son auteur de référence, ou Marguerite Duras.

Avec la découverte du christianisme, dès les années 1950, puis du mouvement charismatique, en 1987, Michael Lonsdale a combiné son métier et sa foi. Les religieux, notamment les dominicains et Maurice Zundel, ont compté dans son parcours. Comme il l'expliquait en 2011 à cath.ch, «la religion est devenue la part essentielle de ma vie. Mais elle est intimement liée aux deux autres



«La religion est devenue la part essentielle de ma vie» Michael Lonsdale

composantes de mon existence, le cinéma et la peinture. L'expression artistique est un don de Dieu».

Témoign du Christ et artiste à part entière, il a déclamé de grands textes, et écrit nombre de livres de prière et de méditation. L'acteur et comédien,

qui multipliait les projets à vocation spirituelle et artistique, est souvent venu en Suisse. En 2019, il avait par exemple prêté sa voix à l'évêque Théodore d'Octodure, dans un spectacle mettant en scène la vie de saint Maurice et de ses compagnons, dans le cadre d'un festival à Vérolle (VS). En mars 2012, il témoignait de son itinéraire spirituel à l'Espace de la Fusterie à Genève, lors de la présentation de la pièce *Sœur Emmanuelle, le temps du plus grand amour*.

Desanté fragile, Michael Lonsdale s'est éteint à 89 ans à Paris, dans son appartement familial face aux Invalides. Dans une interview accordée en 2004 au quotidien *La Croix*, il affirmait: «J'aimerais partir en paix. Je voudrais mourir en Dieu. Ce qui fonde ma confiance face à la mort, c'est Jésus: mon ami m'a dit que la mort était vaincue, qu'elle n'avait pas le dernier mot. Pourquoi se soucier de ce qui est entre les mains de Dieu?» **CATH.CH**

«Michael Lonsdale, itinéraire d'un pèlerin», *Hautes Fréquences*, La Tère, di 27 septembre, 19h.

«Justice et Paix» reste muette

Votations ▶ Congé paternité, initiative de limitation de l'immigration, déductions fiscales pour les familles, loi sur la chasse ou achat d'avions de combat: les cinq objets en votation populaire le 27 septembre 2020, en Suisse, concernent tous le champ de compétences de la commission Justice et Paix (J+P) de la Conférence des évêques suisses. Les catholiques ne disposeront cependant d'aucune recommandation de vote de sa part. Thomas Wallimann, président ad interim de Justice et Paix, justifie cette absence de prise de parole par un problème de disponibilité et de sous-effectif du personnel à disposition.

La commission nationale suisse Justice et Paix est une commission laïque de la Conférence des évêques suisses. Sa mission est de contribuer aux débats d'éthique sociale en coopération avec d'autres institutions ecclésiastiques et laïques. Son répondant est actuellement M^{re} Charles Morero, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF). La commission ne dispose pas des ressources nécessaires pour répondre à un ensemble de questions aussi important, explique Thomas Wallimann. Elle ne compte plus que sept membres (alors que les statuts en prévoient jusqu'à 21, ndr) et ne se réunit pas souvent. En outre son secrétariat se limite à une seule personne.

Justice et Paix indique par ailleurs qu'elle prépare actuellement une déclaration sur l'initiative pour des multinationales responsables qui sera votée le 29 novembre 2020.

CATH.CH

La Vaudoise Marie-Claude Ischer dirigera la commission qui examine comment la plainte à l'endroit du président de l'Eglise réformée de Suisse a été gérée. Interview

«Les victimes ont bien du mal à parler»

ANNE-SYLVIE SPRENGER,
PROTESTINFO

Suisse ▶ La Vaudoise Marie-Claude Ischer, présidente de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), a été nommée à la tête de la commission d'enquête visant à faire la lumière sur la manière dont l'exécutif de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) a géré la plainte pour agression sexuelle à l'endroit de son président, Gottfried Locher. L'occasion de faire également le point sur la manière dont l'EERV traite ce genre de problématiques au sein de son institution.



«Comme partout ailleurs, on a une puissance incroyable à être dans le déni»

Marie-Claude Ischer

Qu'est-ce qui vous a poussée à vous engager dans cette commission d'enquête?

Marie-Claude Ischer: Mon parcours professionnel m'a fait passer par le centre Malley-Prairie pour les femmes vic-



«Avec toute la bonne volonté que vous pouvez avoir, ce n'est pas parce que vous êtes ministre que vous êtes apte à aider des personnes victimes d'abus.»

KEYSTONE

times de violences, où j'ai appris énormément de choses sur les phénomènes d'emprise. Or dans l'affaire qui nous occupe, il me semble que ces connaissances peuvent être utiles.

Quels sont, à vos yeux, les enjeux prioritaires de cette commission?

Le mandat de la commission d'enquête ne porte pas sur la plainte en tant que telle, analysée par les avocats zurichois mandatés par le Conseil exécutif, qui donneront leur appréciation en fonction de critères juridiques. Notre mandat consiste à évaluer la façon dont le Conseil a géré cette plainte: Est-ce qu'il

a suivi des règles et des procédures déjà existantes? Qu'est-ce qui était mis en place à l'époque des faits, etc?

On sait que cette affaire a déjà coûté à l'EERS près de 200 000 francs en frais d'avocats, de communication et de traduction. Allez-vous aussi vous pencher sur la question des coûts investis?

Oui, cela fait aussi partie de notre mandat.

La question des abus est une préoccupation de toutes les Eglises. Comment l'EERV prend-elle en charge cette question?

Depuis mon arrivée, j'ai déjà en-

trepris un certain nombre de démarches. La première chose a été de mandater un organe externe comme personne de confiance, pour permettre à nos collaborateurs d'avoir un lieu d'écoute externe pour pouvoir s'exprimer en cas de difficultés. Celui-ci est actif depuis le mois de novembre dernier. En début de cette année, j'ai également mandaté un groupe d'experts, c'est-à-dire deux psychologues d'urgence plus une juriste, pour étudier un certain nombre de situations sur le plan juridique, pour voir ce qu'il y aurait moyen de faire. Ainsi, toute plainte de cet ordre leur sera dorénavant automatiquement confiée.

Par ailleurs, nous réfléchissons à la mise en place d'une plateforme, à laquelle toute personne qui aurait été victime de harcèlement ou de mobbing par des collaborateurs de l'EERV (salariés ou bénévoles élus) ou dans le cadre d'activités ecclésiastiques, pourrait s'adresser. J'espère y arriver d'ici à la fin de l'année.

A quels écueils les Eglises font-elles face pour aborder ce genre de situations?

Il y a tout un travail de formation et de sensibilisation à faire auprès de nos ministres et laïcs. Comme partout ailleurs, on a une puissance incroyable à être

dans le déni. Et beaucoup de difficultés à imaginer que cela existe chez nous et ce, bien que d'autres Eglises soient confrontées depuis pas mal d'années à ce genre de difficultés. Cette forme de déni invraisemblable n'existe évidemment pas que dans l'Eglise, mais il est encore renforcé par le fait qu'un ministre, ou personne élue, représente une figure d'autorité.

Les victimes auraient-elles tendance à moins parler dans ces milieux?

Les victimes ont toujours beaucoup de peine à parler, quel que soit le cadre, et celui-ci représente en effet une difficulté supplémentaire. Les victimes craignent que personne ne les croie. Or sans leur parole, on ne peut rien faire. On ne peut qu'encourager les victimes à venir parler à des gens spécialisés, qui vont leur garantir l'anonymat si elle le souhaite. Cela ne signifie pas qu'on les obligera à aller déposer plainte, mais leur permettra au moins de cheminer avec un accompagnement particulier, spécialisé et adéquat – ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas.

Comment cela?

Il y a quelques fois eu, par le passé, des dérives dans ces accompagnements. Avec toute la bonne volonté que vous pouvez avoir, ce n'est pas parce que vous êtes ministre que vous êtes apte à aider des personnes victimes d'abus. Il faut savoir reconnaître la limite de ses compétences. Ce n'est pas parce que vous êtes pasteur, ministre ou diacre que vous êtes aptes à accompagner toute personne en souffrance. Pour ça, il faut des spécialistes. I